



DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2012

N° : 2012/85A

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an Deux Mille Douze, le 26 Juin à 18 Heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PORT DE BOUC étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel des ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René GIORGETTI, 1^{er} Adjoint

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames CERBONI Rosalba – LACHAUD Dominique - GIOVANELLI Béatrice – RAUX Marie-Hélène - CABAU Solange – GALLINA Martine – DOMINI Cherifa - MULLER Martine
Messieurs GIORGETTI René - NOUGUE Alain - PHILIPPE Louis – DEPAGNE Marc – BELSOLA Laurent – XENIDES Constant – GUIRAMAND Patrick – CHAPELLE Patrice – PIGNOT Joseph

ÉTAIENT EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mesdames FERNANDEZ-PEDINIELLI Patricia – SANTORU-JOLY Evelyne - BERMOND Marie Josèphe – MALLARET Monique - CORTES Isabelle LELAFI-LOUDIYI Fatima
Messieurs VAXES Michel – SIRAT Boulenouar – GALICHET Philippe – PREVOT Arnaud – NGUYEN Jean Louis – BENMBAREK Hassan -

ÉTAIENT EXCUSES :

Mesdames AOUAD Sophianne - BIGORNE Martine - CARRERAS Isabelle
Monsieur – DIDERO Stéphane

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'Article 53 de la loi du 05 Avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, CERBONI Rosalba a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Rapporteur : René GIORGETTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-9 et R 123-18
Vu la loi de Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et habitat du 02 juillet 2003
Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en date du 03 Août 2009,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 1997 de mise en révision du POS ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 99/158 en date du 10 septembre 1999 de poursuite de la mise en révision le POS et fixant les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat ;
Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 19 novembre 1999 faisant connaître les services de l'Etat qui seront associés à l'élaboration du POS ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 2 février 2000 fixant la liste des personnes publiques associées et consultées ;

Réunion des Personnes Publiques Associées

- Le 27 octobre 2003
- Le 06 mai 2010
- Le 27 septembre 2011
- Le 17 avril 2012

Présentation dans la presse

- La Marseillaise du 04 Mai 2010
- La Marseillaise du 16 juin 2012

Présentation sur le site internet de la Ville

- Depuis mai 2012

Permanence téléphonique et recueil des remarques au Secrétariat Général de l'Hôtel de Ville

Aucune question majeure n'a été soulevée sans qu'il n'ait été trouvé de solution.

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Port de Bouc ; conformément à l'article R 123.18 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc le 26 Juin 2012

Le Maire de Port de Bouc

Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI

JE SOUSSIGNEE, PATRICIA FERNANDEZ-PEDINIELLI,
MAIRE DE PORT DE BOUC, CERTIFIE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION
COMPTE TENU DE LA PUBLICATION PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE : 28 JUIN 2012
ET DE LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE
D'ISTRES,
ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU : 28 JUIN 2012
FAIT A PORT DE BOUC LE 06 JUIL. 2012

